

Questions orales

En l'absence de la ministre des Communications, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Pourquoi la ministre a-t-elle accepté de geler nos politiques culturelles? Pourquoi elle-même et le gouvernement ont-ils donné aux États-Unis un droit de veto sur toute nouvelle initiative culturelle canadienne?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, voilà un autre cas de fausse interprétation d'une clause particulière de l'accord. Ce n'est pas là ce qui a été convenu ni ce qui figure dans la clause en question. Que notre pays ait un gouvernement libéral, néo-démocrate ou conservateur, s'il prenait l'initiative de subventionner un domaine culturel quelconque, il provoquerait des distorsions dans le commerce canado-américain. L'autre pays peut donc prendre des mesures. Cependant, deux clauses de sauvegarde, qui ne figurent pas encore dans l'accord, sont actuellement mises au point.

La première prévoit le renvoi de tout différend à un organisme d'arbitrage. En outre, en vertu de la loi américaine, les États-Unis peuvent prendre des mesures aux termes de l'article 301, qui ne prévoit aucune limite monétaire. La seconde clause de sauvegarde établit une telle limite.

LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION DE FILMS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, à mon avis, M. Jack Valenti a encore une fois réussi à convaincre M. Reagan. Le ministre répond de la même manière que lorsque, par le biais de la déduction pour amortissement, il s'est employé à détruire le secteur de distribution de films au Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Finestone: Je me demande comment les Canadiens pourraient vous faire confiance, à vous et à votre gouvernement.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. N'est-il pas vrai que désormais toute nouvelle politique concernant la distribution de films au Canada et visant à améliorer notre maigre part de 3 p. 100 du marché fera l'objet de mesures de représailles en vertu de ce nouvel accord? Si tel n'est pas le cas, permettra-t-on à la ministre des Communications de déposer son nouveau projet de loi . . .

M. le Président: La présidence hésite naturellement à interrompre la députée. Je tiens cependant à rappeler à tous que, dans cette Chambre, contrairement à ce qui peut se passer ailleurs, la tradition, que les députés souhaitent conserver, veut que l'on s'abstienne de s'adresser directement à d'autres députés. Je prie la députée de se surveiller à cet égard.

• (1430)

Mme Finestone: Je vais reformuler la question, monsieur le Président, afin qu'elle soit claire.

M. le Président: Selon moi, elle l'est suffisamment.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi de répondre à la question de la

députée. Tout d'abord, je tiens à préciser qu'en vertu de l'accord de libre-échange, notre protection contre toute initiative américaine est supérieure à ce qu'elle est en vertu de la législation actuelle. C'est un fait indiscutable.

Je voudrais souligner une seconde chose à la députée. Elle fait certaines affirmations au sujet de notre attitude à l'égard de l'industrie cinématographique et d'autres secteurs culturels. Je lui demande donc de remonter deux budgets en arrière et elle pourra alors constater, sauf erreur, que nous avons prévu entre 50 et 100 millions de dollars, afin de soutenir la croissance et le développement de cette industrie au Canada.

Une voix: Répondez à la question.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nos vis-à-vis n'aiment pas entendre la vérité, mais le fait est que le gouvernement consacre de l'argent au secteur en question.

Mme Finestone: Oh, oh! Présentez le projet de loi sur l'industrie cinématographique.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Je suis désolé, monsieur le Président, mais je ne peux entendre les observations de la députée.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Le président Reagan a manifestement très bien compris l'orientation de ce nouvel accord, car il a déclaré que celui-ci ouvrait la voie vers «une nouvelle constitution économique pour l'Amérique du Nord». J'ajouterais que des représentants du gouvernement mexicain ont interprété l'Accord dans le même sens. Ils ont en effet déclaré que «jamais les Mexicains ne concluraient un accord pareil avec les États-Unis».

Le gouvernement du Canada ne comprend-il pas qu'en posant des changements aussi profonds dans les domaines de l'énergie, des services et des investissements, il renonce à des aspects fondamentaux de notre souveraineté, c'est-à-dire le droit des Canadiens de contrôler eux-mêmes leur destinée nationale? Va-t-il recouvrer ses esprits et mettre fin dès maintenant à cet accord?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Au lieu d'écouter les Mexicains, monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique ferait peut-être mieux d'écouter les Canadiens.

Ainsi, le représentant de l'Association des industries de l'automobile du Canada a résumé ses conclusions en disant: «Cet accord ouvre de vastes horizons à l'industrie de l'automobile». Le président de l'Office de commercialisation du porc du Manitoba, qui est satisfait de l'action du gouvernement, déclare: «Le marché des États-Unis est énorme, et je suis enchanté que nous puissions y avoir accès». David Fulton, président de l'Association des éleveurs de bestiaux du Manitoba, a déclaré: «En ce qui concerne le boeuf, cet accord signifie la fin des barrières tarifaires entre les deux pays».